

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

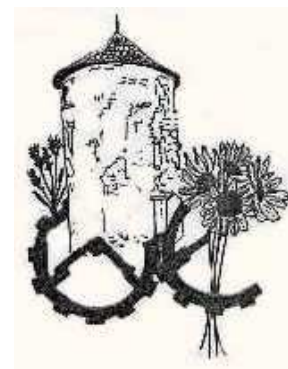
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 4 Décembre 2013

Présents : MM. DETROYAT Bruno, MEHR Daniel, JAVIX Hervé, CHENAVIER Patrick, PRUDHOMME Julien, BERNARD Jean-François, MOYROUD Nicolas, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique.

Excusés : MM. GONON Gérard, SABADEL Jean-Marc.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique

Point budget :

Fonctionnement : Dépenses : 291.000 € Recettes : 451.000 € Excédent : 160.000 €

Investissement : Dépenses : 117.458 € Recettes : 210.123 € Excédent : 92.000 €

Point Trésorerie :

223.770 €

Construction du Groupe Scolaire :

Il sera prêt pour septembre 2014. La plateforme est terminée. Les réunions de chantier avec l'entreprise OBM ont commencé, elles permettent les derniers ajustements, et le choix des finitions. La maçonnerie débutera en janvier 2014. Plusieurs entreprises locales participeront.

Délibérations pour les prêts (remplace et annule la précédente) :

- 180.000,00 € sont empruntés pour une durée de 15 ans :
 - 90.000,00 € au C.A.S.R.A. remboursement annuel
 - 90.000,00 € au C.A.C.E. remboursement trimestrielAu taux de 3,9 %.
- 360.000,00 € au CACE sur 24 mois maximum pour préfinancer la TVA et l'attente des subventions. Prêt à 1,95 % avec possibilité de tirage et remboursement à tout instant sans pénalités.

Le Conseil Municipal unanime accepte ces propositions.

Indemnité de conseil 2013 au comptable du Trésor :

L'indemnité maximum pour 2013 est de 389,51 €. Le Conseil Municipal unanime accepte l'attribution de cette indemnité.

Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification :

Elle sera effective au 31.12.2013. Les crédits en cours pour le compte des 6 communes seront repris par le SEDI au 01.01.2014.

Dégâts suite aux orages :

Un inventaire des chemins endommagés a été dressé avec un expert du Conseil Général. En attente..

Aide aux associations :

Délibération adoptée à l'unanimité.

CCAS :	3.000,00	Sou des Ecoles :	600,00
ADMR :	300,00	OCCE :	700,00
Don du sang :	200,00	ASM :	(500,00 quand une réponse sera apportée au courrier).

Compte rendu du Conseil d'Ecole :

Monsieur le Maire déplore que le compte rendu établi « oublie » nombre de points et réponses.

- Groupe Scolaire : Monsieur le Maire a proposé que les enfants trouvent un nom et participent à la décoration.
- Les questions des parents et leurs réponses sont « oubliées ».
- Les commentaires à propos du Sou des Ecoles ne sont pas rapportés...

Une réunion avec les parents d'élèves est prévue le 06/12/2013.

Courrier FDSEA :

La Fédération alerte chaque commune à propos du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Ce schéma différent de celui du S.C.O.T. prévoit de nouvelles « réserves écologiques ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, compétent, s'est prononcé contre le 02.12.2013.

Remplacement Aurélie Fabre au secrétariat :

En cours, sera opéré le 6 janvier 2014.

Courrier du Maire au Président de l'ASM :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier relatant un fait grave s'étant produit le 16 Octobre 2013, dans l'attente d'une réponse exigée. (L'aide au Club est suspendue dans l'attente de celle-ci).

Elections 2014 :

Confirmation des 23 et 30 Mars pour les communales

Confirmation du 25 Mai pour les Européennes.

Séance levée à 23 h.